

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Ediane Flore Azebaze Fofie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/892db86bebc043643a70f81a>

Date d'obtention : 2024-11-11 21:50:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de cette méthode d'intervention la trousse sexto qui est un outil qui nous permet de mener à bien nos interventions auprès des élèves impliqués dans une situation de sexto avec bienveillance, et de suivre des procédures conformes qui nous guide tout au long de nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation changera ma vision des choses en ce qui concerne une situation de sexto. Je serai plus outillée à intervenir auprès des jeunes impliqués dans une situation de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de ne suivre pas les procédures qui sont pas inscrites dans la trousse sexto.